

Transports Urbains - Tarification Sociale - Additif à la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 mars 1996, a apporté des modifications au tarif des transports urbains en instituant une tarification sociale.

Une catégorie de personnes n'ayant pas été alors prise en compte, il s'agit des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, il est proposé de faire bénéficier ces personnes de la gratuité, sur présentation d'un justificatif délivré par la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter cette disposition qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission des Transports et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.